

→ Le prix intégré

Il regroupe le prix de la fourniture et le coût de l'acheminement de l'électricité, et se traduit par des lignes de facturation couvrant ces deux postes. On parle de prix « rendu site ». Dans ce cas de figure, **les prix engagent le fournisseur sur les deux volets : fourniture et acheminement de l'électricité** (hors éléments variables : réactif, dépassement...). Le fournisseur se sera préalablement couvert : son prix d'acheminement intégrera une marge visant à couvrir les évolutions tarifaires de l'acheminement (TURPE) pendant la durée du contrat.

→ Le prix dissocié

Sur une même facture il se traduit par des lignes spécifiques pour la fourniture et l'acheminement.

Selon les fournisseurs, le coût de l'acheminement et les modifications tarifaires décidées par les pouvoirs publics peuvent être répercutés au client, à l'euro près sur la facture. Dans ce cas, **le prix dissocié garantit la transparence sur la facturation de l'acheminement pour chaque site selon la grille tarifaire en vigueur du TURPE.**



ALLER + LOIN

STRUCTURE MONÔME ET STRUCTURE BINÔME

Le prix de la fourniture peut se présenter sous deux formes différentes :

- la structure monôme repose exclusivement sur une part variable (en c€/kWh ou en €/MWh).
- la structure binôme est composée d'une part variable (en c€/kWh ou en €/MWh) et d'une part fixe (abonnement mensuel).

« LA FIN DES TARIFS RÉGULÉS
POUR LES PUISSANCES SUPÉRIEURES
À 36 KVA EST UNE OBLIGATION
QUE NOUS APPRÉHENDONS ENCORE MAL.
NOUS AVONS BESOIN D'INFORMATIONS
SUR LE SUJET, D'AUTANT PLUS QUE LES
URGENCES SE MULTIPLIENT. »

BERNARD MÉRY

DGS Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines

